

2017-26. CREATION ET COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Nelly VEILLET à Jean-Philippe MACHON, Marcel GINOUX à Philippe CREACHCADEC, Céline VIOLLET à Jean-Pierre ROUDIER, Annie TENDRON à Marie-Line CHEMINADE, Jacques LOUBIERE à Jean-Claude LANDREAU, Philippe CALLAUD à François EHLINGER.

Absente : 1

Renée BENCHIMOL-LAURIBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique ARNAUD

Date de la convocation : 6 avril 2017

Date d'affichage : 26 AVR. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Considérant qu'un Conseil des sages ne peut excéder la durée du mandat électoral,

Considérant que cette instance est présidée par le Maire ou son représentant et se compose de 20 membres âgés de plus de soixante ans inscrits sur les listes électorales de Saintes,

Considérant que le Conseil des Sages est un instrument de démocratie locale participative, une force de réflexion, de propositions et une mission de conseil sur les différents projets de la Commune. Ce dernier est sollicité sur des questions d'intérêt général, des dossiers soumis par la municipalité et il travaille avec les autres structures participatives (Conseils de quartier, Commissions municipales...),

Considérant que le Conseil des Sages se dote d'un règlement intérieur et que les modalités de fonctionnement seront définies lors de la première réunion plénière,

Considérant l'avis de la Commission Gérer du vendredi 31 mars 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la création et la composition du Conseil des Sages ;
- Sur l'approbation de la liste de ses membres :

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES

MEMBRES ACTIFS

BATISTELLA	Italo	GANACHAUD	Marcelle
BOURDET	Jocelyne	GANGLOFF	Claude
BRECQ	Danielle	LAJOT-SARTHOU	Martine
CHAUVIN	Rose-Marie	MARMET	René
CHRIST	Colette	MOUNIER	Georges
DUBIN	Serge	RAYMOND	Marc
DULAC	Patrick	SALLOT	Guy
DUPUY	Annie	SEGUIN	Serge
DURAND	Jacky		

MEMBRES HONORAIRES

LANDREAUD	Geneviève
PORTAL	Michel
OUI	Monique

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.